

Journée Pissenlit du 27 octobre 2013 à Rochefort, réunions "monnaies locales"

Animatrice Réseau Financement Alternatif : Elodie Cerfontaine

Animateurs locaux : Rémy Carton, Jean-Sébastien Sieux

Liste des participants :

- Le matin : Norbert Buysse, Paula Da Graça Vidigueira, André Desterke, Marie Lecocq, Henri Lecomte, Anne-Cé Paul, Françoise Piette, Joseph Thys, Laurent Vanhalle
- L'après-midi : Roger Bourgeois, Geneviève Dehareng, Martine de Loncin, Silke Eggers, Yohan Hannoteau, Jean-Luc Massion, Henri Nielens.

Le groupe du matin reçoit les explications techniques détaillées d'Elodie Cerfontaine du Réseau Financement Alternatif (RFA), explications sur les monnaies locales complémentaires (MLC). Une discussion ouverte et un question-réponse suivent l'exposé. La mise en place d'une MLC semble faire l'unanimité au sein du groupe, malgré les nombreuses questions. L'enthousiasme est présent.

Le groupe de l'après-midi s'oriente plus vers un débat sur l'opportunité de mettre en place une MLC, surtout si celle-ci était liée à l'euro. Et non liée à l'euro, la MLC, plus « sociale », serait assez similaire aux monnaies horaires des SEL (petits beurres dans la région Ciney/Rochefort). La plus-value d'une nouvelle MLC n'est donc pas évidente pour l'un ou l'autre.

Les informations échangées lors de ces deux rencontres de la « journée pissenlit » sont résumées ci-dessous.

Elodie nous présente le RFA. Ce mouvement assure la promotion de la finance responsable et solidaire. Il attire l'attention de notre société sur les enjeux de la finance :

- en informant/sensibilisant les citoyens que nous sommes ;
- en accompagnant des groupes locaux : mise en place de MLC, clubs locaux d'investissements éthiques etc.

Avant de développer plus les MLC, il est utile de préciser ce qu'est une monnaie, en général. Une monnaie, c'est :

- un moyen d'échange basé sur la confiance ;
- une unité/un système de mesure du coût d'un bien ou d'un service ;
- une possible réserve de valeur.

Différents types de monnaies complémentaires coexistent :

- les monnaies commerciales (bons de réduction, système de points "fidélité"...)
- les monnaies publiques : par exemple l'éco-iris en Région bruxelloise que l'on obtient en achetant des lampes économiques au lieu de lampes traditionnelles ou en faisant un potager dans son jardin. L'autorité publique soutient certains comportements pour les modifier progressivement.
- les monnaies citoyennes : les MLC comme l'épis lorrain par exemple ou les unités de temps échangées dans les SEL.

Pour mettre en place une MLC citoyenne, il importe de se fixer des objectifs (monnaie économique et/ou social ...), d'avoir un réseau défini (producteurs/consommateurs) et une zone géographique bien déterminée.

Différentes étapes sont identifiées préalablement à son lancement :

1. Créer un "groupe porteur" et mobilisation d'un ensemble de compétences diversifiées

- (groupe de 10-15 personnes). Il peut y avoir un professionnel ou l'autre (cas de deux permanents financés par la Région wallonne pour le départ de l'épis lorrain) mais cela n'est pas indispensable si le groupe porteur fonctionne bien ;
2. Fixer les objectifs de la MLC : à quoi va-t-elle servir (objectif économique, social, mixte ?) ?
 3. Identifier les utilisateurs et les prestataires potentiels ;
 4. Fixer la forme que prendra cette MLC : monnaie papier ? monnaie virtuelle ? Système de fonte et/ou de rédimage ? ...
 5. Définir le financement : financement du lancement et financement du fonctionnement (possibilités de financement à rechercher auprès de la Fondation Roi Baudouin, auprès des autorités locales, cotisations individuelles des producteurs et consommateurs, système de fonte, taxe de rédimage etc).

Les MLC peuvent suivre différents objectifs :

- monnaie de type économique où la valeur d'une unité de la MLC est liée à l'euro : essentiellement pour développer les circuits courts et l'économie locale ;
- monnaie de type sociale : où la valeur de la MLC est plutôt fixée par rapport au temps passé pour prester un service ou fabriquer un produit (une heure d'un travail manuel = une heure d'un travail intellectuel). L'unité de valeur est ici découplée de la monnaie utilisée traditionnellement.
- une monnaie mixte : si une unité de MLC = un euros, cela pourrait s'organiser en 1 MLC = 0,9 euros pour les allocataires sociaux et 1,1 euros pour les plus aisés ou système "minuto" : découplage des frais fixe à payer en euros et des prestations horaires à payer en équivalents minutes etc.

Pour faire circuler cette monnaie, différents facteurs peuvent aider :

- Appui des autorités locales : par exemple, distribution de certaines primes en MLC ;
- Fonte de la valeur de la monnaie au cours du temps sans que cela ne soit une obligation (risque d'être un frein pour l'adhésion des consommateurs) ;
- Impossibilité de changer la MLC contre l'euro pour les consommateurs ; taxe de rédimage pour les producteurs (échange de la MLC avec une petite décote par rapport à la valeur en euros : pour l'épis lorrain, les producteurs peuvent échanger les épis en euros contre 97 % de leur valeur).

Quelques avantages des MLC parmi d'autres ressortent des discussions :

- Une MLC économique développe les circuits courts et donc l'économie locale ;
- L'utilisation de MLC permet d'acheter des produits ou services auprès de producteurs/fournisseurs/prestataires qui se sont engagés dans une charte avec des valeurs bien identifiées et recherchées par les consommateurs ;
- La création de MLC économique est subordonnée à l'immobilisation de monnaie traditionnelle (euros). Cette masse monétaire sort du circuit spéculatif (quand un euro est déposé à la banque, la banque en crée 8 ou 9, sur base d'écritures) et un fond de garantie est organisé en placant cette réserve en dehors du circuit bancaire traditionnel : par exemple, auprès d'une coopérative comme CREDAL (micro-crédits, financement de projets d'économie solidaire ou environnemental etc).
- Équité sociale pour les MLC liées à l'heure de prestation : indépendamment du revenu ou de la formation, quiconque peut acquérir un service inaccessible dans le circuit traditionnel, via le système 1 heure = 1 heure.

Pour terminer, voici « en vrac », quelques infos utiles sur les MLC :

Le cadre législatif actuel n'est pas adapté. Une réflexion est en cours au RFA : des propositions en vue de faire évoluer le contexte légal sont à l'étude.

Seul l'Etat peut battre la monnaie. Dès lors, si il y a utilisation de billets, les MLC s'en sortent actuellement en reprenant la mention "bon de soutien au commerce local" sur les billets.

Les MLC peuvent prendre une forme "papier" (plus symbolique mais aussi plus coûteux à mettre en place) mais aussi virtuelle (carte à puce, SMS? puce de la carte d'identité? ...).

Hormi pour les échanges d'unité de temps (SEL), la TVA n'est pas éludée lors des échanges de valeur en MLC.

Le pouvoir sur la création et la gestion d'une MLC appartient à une personne juridique : asbl ou coopérative..., avec des règles strictes dictées par la BNB et la FSMA.

Le RFA a publié un « guide pratique des monnaies complémentaires » très bien fait. Il est notamment disponible en version pdf sur le site www.financite.be

(<http://www.financite.be/gallery/documents/cheque-financite/guidemonnaiescompl.pdf>)

Prochaine réunion prévue le vendredi 15 novembre 2013 à 20h00 à la Maison paroissiale (rue de Behogne n°45, au sous-sol, derrière le Presbytère).

Jean-Sébastien Sieux